

Hon. Mark Eyking
Président, Comité permanent du commerce international
Chambre des communes
Ottawa, Canada

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, je suis heureux de répondre, au nom du Gouvernement du Canada, aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent du commerce international intitulé : *L'Accord du Partenariat transpacifique : avantages et défis pour les Canadiens*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 10 avril 2017.

Le gouvernement du Canada tient d'abord à remercier le Comité pour son travail, reconnaissant que ce travail s'est déroulé sur plusieurs mois, et que le Comité a entendu toute une gamme d'intervenants dans le cadre de consultations publiques tenues à Ottawa et ailleurs au pays, en plus de recevoir un grand nombre d'observations écrites. Le gouvernement du Canada souhaite également remercier les intervenants qui ont comparu à titre de témoin au cours de l'étude du Comité.

Les différents points de vue qui ont été entendus sur l'Accord du Partenariat transpacifique prouvent l'importance de l'engagement du gouvernement et du Comité à tenir avec les Canadiens un dialogue ouvert et transparent sur une potentielle participation au PTP.

Ce rapport approfondi témoigne également de l'engagement du Comité à évaluer les impacts que pourraient avoir l'accord pour le Canada, et une éventuelle participation du Canada au Partenariat transpacifique. Les recommandations présentées dans le rapport serviront à orienter les approches du Canada pour aller de l'avant avec son programme de commerce et d'investissement, ses consultations avec les Canadiens, son infrastructure commerciale et ses services aux Canadiens ainsi que ses évaluations économiques et environnementales et des analyses comparatives entre les sexes pour tous les grands accords commerciaux préalablement à leur ratification. Je tiens à vous remercier, vos collègues et vous, pour votre contribution dans le cadre de ce processus.

Voici la réponse du gouvernement aux deux recommandations formulées par le Comité.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU
COMMERCE INTERNATIONAL : L'ACCORD DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE :
AVANTAGES ET DÉFIS POUR LES CANADIENS**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au Sixième rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur le commerce international, intitulé *L'Accord du Partenariat transpacifique : avantages et défis pour les Canadiens*.

Le gouvernement du Canada se réjouit du travail du Comité, notamment de l'analyse, des opinions et des recommandations à la suite des consultations que le Comité a entreprises avec un large éventail d'intervenants au pays. L'objectif était d'évaluer dans quelle mesure la ratification du Partenariat transpacifique (PTP) servirait au mieux les intérêts des Canadiens. Le gouvernement a soigneusement examiné le rapport et les recommandations du Comité et il se réjouit de l'occasion de fournir une réponse selon les thèmes suivants :

- Le programme du Canada en matière de commerce et d'investissement;
- Une mobilisation vaste, proactive et inclusive avec les Canadiens;
- L'infrastructure commerciale du Canada et les services offerts aux Canadiens;
- L'évaluation des répercussions et des résultats des accords commerciaux.

Le gouvernement aimerait remercier le Comité de son rapport et de son intérêt continu à l'égard des enjeux liés au commerce et à l'investissement.

LE PROGRAMME DU CANADA EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

Thème portant sur les recommandations 1, 3, 4, 6 et 11 du rapport du Comité.

Commerce et investissement dans la région de l'Asie-Pacifique

Le Canada est une nation commerçante. Le commerce international et l'investissement sont d'importants moteurs de croissance pour l'économie et les entreprises du Canada. En retour, cette croissance se traduit par un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés pour la classe moyenne et les personnes qui travaillent fort pour s'y joindre.

L'Asie-Pacifique, en particulier, est un marché prioritaire pour le Canada et il demeurera un élément clé de notre programme commercial progressiste au moment où le pays est à la recherche de nouveaux débouchés pour les exportations et les investissements. Le

gouvernement est déterminé à défendre nos intérêts économiques dans cette région. À ce titre, le gouvernement s'est engagé, de concert avec les dix autres signataires du PTP, à évaluer des options afin d'évaluer les meilleurs moyens de faire en sorte que l'environnement commercial de la région soit plus libre, progressiste, et ouvert. Le gouvernement est ainsi prêt à examiner un vaste éventail d'initiatives qui seraient dans l'intérêt du Canada. Le gouvernement est déjà actif à cet égard; il mène notamment des discussions exploratoires en vue de conclure un éventuel accord de libre-échange (ALE) avec la Chine et il a amorcé une étude de faisabilité conjointe pour examiner la possibilité de conclure un ALE avec l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). Le gouvernement cherche aussi à reprendre les négociations avec le Japon en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique Canada-Japon (APECJ).

Programme commercial progressiste

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a participé à des discussions sur sa stratégie commerciale avec des groupes d'intervenants et de citoyens canadiens à l'échelle du pays. Le gouvernement reconnaît que les politiques commerciales doivent être conçues pour répondre et contribuer significativement aux priorités stratégiques économiques, sociales et environnementales globales du gouvernement. Cette reconnaissance est au cœur de l'engagement du gouvernement à l'égard d'un programme commercial progressiste.

Le commerce progressiste consiste à faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que tous les segments de la société puissent tirer parti des occasions découlant du commerce et de l'investissement – en accordant une attention particulière aux femmes, aux peuples autochtones, aux jeunes ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME). Cela signifie aussi qu'il faut veiller à ce que les gains commerciaux soient plus durables et partagés à plus grande échelle.

Pour le Canada, le programme commercial progressiste se traduit par de solides dispositions dans les ententes commerciales dans des secteurs importants comme les droits des travailleurs, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes et le renforcement du droit continu des gouvernements de réglementer dans l'intérêt public. Le Canada fera la promotion de ces types de dispositions dans ses initiatives commerciales bilatérales, régionales et multilatérales.

De plus, le programme commercial progressiste est un processus ouvert et transparent, qui exige le maintien d'un dialogue continu avec un large éventail d'intervenants de la société civile et d'autres intervenants, notamment les petites et moyennes entreprises, les entreprises propriétés de femmes, les organisations non gouvernementales, ainsi que les communautés autochtones et du Nord. Cela comprend un niveau adéquat de

transparence pour les négociations et les activités connexes. Cela signifie aussi la promotion et la communication des avantages du commerce et de l'investissement ainsi que la création d'emplois pour la classe moyenne.

L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) est un modèle de la façon dont les stratégies progressistes peuvent être incluses dans les accords commerciaux. Les changements apportés par le gouvernement au chapitre de l'investissement de l'AECG Canada-UE en 2016 illustrent notre nouvelle stratégie à l'égard du commerce. Le mécanisme de règlements des différends relatifs aux investissements de l'AECG est le plus progressiste de tous les ALE, car il comporte des innovations comme un processus modifié pour la sélection des membres du tribunal, des engagements plus détaillés en matière d'éthique pour tous les membres du tribunal ainsi qu'un mécanisme d'appel.

Commerce, environnement et changement climatique

Les ALE récemment conclus par le Canada englobent un éventail croissant de secteurs, notamment les dispositions relatives aux engagements qu'a pris le Canada dans le contexte des accords environnementaux multilatéraux, comme l'Accord de Paris.

Le Canada reconnaît depuis longtemps le principe selon lequel le commerce et la protection de l'environnement devraient être des objectifs se renforçant mutuellement. À mesure que nos relations commerciales s'intensifient, il est important d'encourager une gouvernance environnementale rigoureuse afin d'assurer le bien-être et une croissance économique à long terme. Dans un même ordre d'idées, l'inclusion d'engagements relatifs à l'environnement dans les ALE contribue à fournir l'assurance que toute augmentation de l'activité économique résultant de la libéralisation du commerce ne se produit pas au détriment de la protection de l'environnement. Ces considérations importantes continueront d'orienter les objectifs du Canada au moment de la négociation des dispositions relatives à l'environnement dans nos accords d'investissements et commerciaux internationaux.

Gestion de l'offre

Le gouvernement du Canada appuie fermement le système de gestion de l'offre du Canada et il continuera de promouvoir les intérêts des agriculteurs canadiens dans le contexte de ses négociations commerciales. Le gouvernement est aussi déterminé à développer de nouveaux marchés dans le monde pour les produits agricoles canadiens.

Conformément à la recommandation du Comité visant à assurer l'existence de programmes et d'initiatives conçus pour minimiser les conséquences négatives que peuvent avoir les ententes commerciales sur les secteurs à offres réglementées, le gouvernement du Canada a annoncé, le 10 novembre 2016, la création de deux nouveaux programmes d'investissement visant à encourager l'accroissement de l'innovation et de la diversification du secteur laitier, en réaction à l'AECG récemment conclu. L'objectif est de fournir à l'industrie les outils qui lui permettront de s'adapter aux nouvelles conditions du marché engendrées par l'AECG et d'éviter toute conséquence négative potentielle.

Plus précisément, les programmes visent à encourager les producteurs laitiers à adopter une nouvelle technologie et un nouvel équipement novateurs sur la ferme, ainsi que l'adoption d'un équipement et d'une infrastructure modernes pour encourager la diversification des produits dans le traitement des produits laitiers.

UNE MOBILISATION VASTE, PROACTIVE ET INCLUSIVE AVEC LES CANADIENS

Thème répondant aux recommandations 2, 5, 7, 8 et 12 du rapport du Comité.

Dans le cadre de son programme commercial progressiste, le gouvernement du Canada continuera d'organiser de vastes consultations inclusives avec les Canadiens sur les enjeux liés au commerce et aux investissements, encourageant ainsi une plus grande transparence et une plus grande ouverture dans le processus et garantissant que les accords relatifs au commerce et aux investissements sont dans le meilleur intérêt du Canada et répondent aux besoins des Canadiens. Par exemple, c'est l'occasion pour le gouvernement de consulter un large éventail d'intervenants afin de cerner les obstacles au commerce, comme les obstacles non tarifaires, mais aussi d'écouter les intervenants pour savoir en quoi les accords commerciaux et les accords d'investissement ont été bénéfiques pour eux. Des efforts précis continueront d'être déployés pour travailler non seulement avec les entreprises et les associations industrielles, mais aussi avec les intervenants et les groupes n'ayant aucun lien avec les entreprises, comme les jeunes, les universitaires, les syndicats, les organisations de la société civile et les femmes.

De plus, dans le cadre de son engagement à encourager une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones, le gouvernement continuera aussi d'accorder la priorité à la mobilisation avec les organisations autochtones nationales (OAN), les signataires de traités modernes, ainsi que les entreprises autochtones.

Comme le mentionne le Comité dans son rapport, au sujet du PTP, le gouvernement du Canada a consulté divers groupes et intervenants, y compris les provinces et les territoires, les associations industrielles, les organisations de la société civile, les

universitaires, les groupes autochtones, les étudiants et la population en général. Nombre d'intervenants que le gouvernement a rencontrés ont aussi témoigné devant le Comité dans le contexte de son étude du PTP. Ces interactions avec les intervenants ont été instructives, informatives et passionnantes. Les Canadiens au pays, dans les régions et au sein des secteurs ont exprimé divers points de vue qui ont grandement contribué au dialogue national sur le commerce en général et sur le PTP, en particulier. Les différents points de vue transmis au gouvernement et au Comité témoignent de l'importance d'un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens au sujet des initiatives commerciales.

Les consultations publiques du gouvernement sur un ALE possible entre le Canada et la Chine, qui comprennent de vastes consultations avec un large éventail d'intervenants, notamment des intervenants n'ayant pas de liens avec les entreprises, comme les universitaires, les groupes de défense de l'environnement et les organisations de défense des droits de la personne, constituent un autre exemple de consultations exhaustives au sujet d'une initiative commerciale Asie-Pacifique. Ces consultations contribueront à déterminer s'il est dans l'intérêt du Canada d'amorcer des négociations formelles en vue de la conclusion d'un ALE avec la Chine.

Dans toutes les négociations relatives au commerce et aux investissements, le gouvernement collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour que les ententes de demain soient le reflet ou tiennent compte de la réalité des régions et des populations à l'échelle du pays. Cette étroite collaboration témoigne de la volonté du gouvernement d'améliorer les partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et elle se poursuivra, au moment où le gouvernement étudie de nouvelles possibilités commerciales et d'investissement dans la région Asie-Pacifique et ailleurs.

En plus des négociations commerciales, les communications efficaces sont essentielles pour le gouvernement du Canada et elles contribuent directement à la confiance qu'a la population canadienne à l'égard du gouvernement. Cela comprend une mobilisation proactive et continue avec les Canadiens à l'égard des avantages d'une économie ouverte et du commerce international.

Le gouvernement du Canada a une stratégie de promotion des avantages du commerce, notamment pour les accords de libre-échange en cours et à venir. Une stratégie de communication proactive est aussi utilisée pour souligner les efforts du gouvernement pour mobiliser le public et communiquer les activités en cours qui visent à stimuler la prospérité économique du Canada.

La *Politique sur les communications et l'image de marque* de 2016 accorde beaucoup d'importance à l'utilisation des médias numériques comme principaux moyens de rejoindre les Canadiens. Une série complète d'activités et de produits liés aux communications (traditionnels et numériques) est utilisée à l'heure actuelle. Cette série continuera de faire partie de l'approche gouvernementale.

L'INFRASTRUCTURE COMMERCIALE DU CANADA ET LES SERVICES OFFERTS AUX CANADIENS

Thème portant sur les recommandations 9 et 10 du rapport du Comité.

Infrastructure

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle crucial que joue l'infrastructure du transport dans l'économie, car elle facilite le déplacement des biens et des personnes vers les marchés étrangers.

Dans le Budget de 2017, le gouvernement a annoncé un investissement de 10,1 milliards de dollars répartis sur 11 ans dans des projets liés au commerce et au transport. Cet investissement comprend la création du Fonds national des corridors commerciaux, qui recevra 2,0 milliards de dollars en 11 ans. Ce fonds aidera à la construction de corridors de transport plus solides et efficaces vers les marchés internationaux et aidera les entreprises canadiennes à être concurrentielles, à croître et à créer plus d'emplois pour la classe moyenne du Canada. Les investissements prioritaires comprendront des investissements le long des corridors essentiels et autour des plaques tournantes du transport et des ports donnant accès aux marchés mondiaux. D'autres détails sur le Fonds national des corridors commerciaux et d'autres projets liés au commerce et au transport seront diffusés dans les prochains mois.

Le gouvernement a aussi annoncé, dans le Budget de 2017, son engagement à créer une nouvelle banque de l'infrastructure du Canada, une organisation indépendante qui travaillera avec des partenaires d'investissement provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et du secteur privé pour transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et desservie au Canada. La Banque de l'infrastructure du Canada sera chargée d'investir au moins 35 milliards de dollars répartis sur 11 ans provenant du gouvernement fédéral au moyen de prêts, de garanties de prêt et d'investissements en actions. Ces investissements seront faits de façon stratégique en accordant une attention particulière aux importants projets de transformation.

Services pour les entreprises canadiennes

Le gouvernement du Canada est déterminé à créer un programme de promotion des ALE pour les accords commerciaux de demain. De tels programmes comprendraient de l'information sur les colloques, les webinaires et d'autres ressources en ligne visant à informer les entreprises canadiennes des possibilités générées par les ALE et à donner le soutien nécessaire à leur exploitation. Des efforts semblables sont actuellement déployés pour l'AECG, l'ALE Canada-Corée et l'ALE Canada-Ukraine.

Grâce à AMC, le gouvernement fournit du matériel de formation en ligne pour les nouveaux exportateurs, comme le lancement récent du « Guide pas-à-pas à l'exportation ». D'autres organismes et ministères fédéraux (Exportation et développement Canada, organismes de développement régional), ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, offrent aussi une formation aux exportateurs, à la fois en ligne et en personne. De plus, AMC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi qu'Emploi et Développement social Canada soutiennent le Forum pour la formation en commerce international, un organisme sans but lucratif spécialisé dans la formation, l'apport de ressources et la délivrance d'attestations sur le commerce aux particuliers comme aux entreprises.

Le Service des délégués commerciaux du Canada fait la promotion de ses outils et services d'exportation vers les entreprises et les PME canadiennes grâce à sa présence en ligne, qui est composée des modes de participation numérique suivants :

- Delegatescommerciaux.gc.ca : donne de l'information sur les services et les programmes du Service des délégués commerciaux du Canada ainsi que les coordonnées des délégués commerciaux travaillant dans les bureaux au Canada et à l'étranger.
- [MY TCS | MON SDC](#) : plateforme sécuritaire où les PME et les partenaires canadiens enregistrés peuvent accéder aux guides, aux rapports sur les marchés et aux publications sur les exportations du SDC, y compris le nouveau [Guide pas-à-pas à l'exportation](#). Les personnes inscrites peuvent choisir de recevoir des avis par courriel au sujet des prochains programmes, services, outils d'information et événements commerciaux ciblant leur(s) secteur(s) ou marché(s) d'intérêt.
- [CanadExport](#) : une revue en ligne paraissant aux deux semaines accompagnée d'articles, de vidéos et de balados donnant de l'information sur les possibilités d'exportation, les histoires à succès des clients et les événements commerciaux.
- D'autres plateformes de médias sociaux populaires auprès de la communauté d'affaires du Canada (p. ex. [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)).

Exportation et Développement Canada a une forte présence en ligne car l'organisation donne de l'information aux exportateurs et a recours à des messages publicitaires payés à la télévision et en ligne pour informer les gens d'affaires de ses services. Agriculture et Agroalimentaire Canada est aussi présent sur le Web. Le ministère offre de l'information en ligne complète pour les exportateurs de produits agricoles et alimentaires.

Conscient de l'importance des entreprises ayant un fort potentiel, le gouvernement a annoncé dans le Budget de 2016 le lancement d'une initiative visant à favoriser la croissance par une prestation coordonnée des services. L'initiative pilote Service de croissance accélérée (SCA) a été lancée en juin 2016 dans le cadre du Programme d'innovation. Dans le Budget de 2017, le gouvernement a réaffirmé son engagement à l'égard de la vision et du mandat de cette initiative. SCA permettra d'assurer une prestation coordonnée des services à l'échelle du gouvernement fédéral axée sur les clients et adaptée aux besoins des entreprises ayant un fort potentiel, et ce, à toutes les étapes de leur croissance. SCA a atteint l'objectif qui avait été fixé pour 2016-2017, soit desservir 150 entreprises. Pour 2017-2018, l'objectif est de venir en aide à 300 entreprises de plus.

L'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS ET DES RÉSULTATS DES ACCORDS COMMERCIAUX

Thème répondant aux recommandations 13 et 14 du rapport du Comité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à évaluer les répercussions économiques, sociales et environnementales des accords commerciaux et des accords d'investissement pour les Canadiens des deux sexes.

Dans le cas de l'Accord du Partenariat transpacifique, le gouvernement a effectué une évaluation de l'impact économique qu'il a transmise au Comité et diffusé sur le site Web d'AMC le 9 septembre 2016. Dans sa modélisation économique, le gouvernement a envisagé deux scénarios possibles : un scénario où le Canada se trouve dans un PTP et un scénario où le Canada ne s'y trouve pas. En bref, l'étude prévoit des gains de 4,3 milliards de dollars pour le PIB à long terme, si le Canada décidait d'être une des parties à l'Accord. Si le Canada décidait de quitter l'accord alors que les 11 autres pays allaient de l'avant, l'étude prévoit un déclin à long terme de 5,3 milliards de dollars pour le PIB.

Il y a une grande diversité de points de vue mesurant les divers résultats économiques découlant du PTP, y compris les résultats transmis par l'université Tufts, le Peterson Institute for International Economics et l'Institut C.D. Howe. Il existe d'autres études importantes, mais les conclusions de ces trois études ont été la source de la majorité de la discussion sur les résultats du PTP. Utilisant les mêmes renseignements, ces études

arrivent à des conclusions très différentes quant à l'impact potentiel du PTP. La quantité d'information disponible et l'analyse démontrent pourquoi le gouvernement du Canada continuera, à l'avenir, de tenir compte de ces études provenant de diverses sources.

En plus de l'analyse effectuée sur les conséquences économiques des accords commerciaux une fois conclus, comme l'a fait le gouvernement pour le PTP, l'analyse des conséquences économiques d'initiatives commerciales potentielles est aussi fréquemment effectuée au cours des premières étapes, dans le contexte des discussions exploratoires ou des études de faisabilité conjointes. Le Canada, par exemple, mène des études de faisabilité conjointes avec la Chine et l'ANASE qui seront rendues publiques quand elles seront terminées.

Le gouvernement effectue aussi des analyses environnementales des principaux accords commerciaux du Canada. Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, AMC a élaboré le Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales. Ce cadre établit les exigences relatives aux processus et aux analyses permettant d'effectuer des évaluations et de cerner et d'évaluer systématiquement les conséquences environnementales potentielles de chaque initiative sur le commerce et l'investissement. Ce processus comprend un appel de présentations publiques dans la *Gazette du Canada*, ainsi qu'un examen indépendant d'un comité formé d'importants experts environnementaux non gouvernementaux donnant au gouvernement de l'information et des conseils additionnels sur chaque évaluation.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont d'autres priorités gouvernementales clés. En plus de mettre en œuvre le Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020), le gouvernement du Canada intègre l'Analyse comparative entre les sexes + (ACS+) à l'évaluation des conséquences des initiatives commerciales et d'investissement potentielle.

Encore une fois, je tiens à remercier le Comité pour le travail qu'il a accompli à l'égard de la production de ce rapport et pour ses recommandations judicieuses.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député.
Ministre du Commerce international